

Vous travaillez dans le secteur de la fourrure et de la peau en poil? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} janvier 2016

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

L'augmentation est de 0,13€. L'augmentation est valable pour les salaires barémiques ainsi que pour les salaires effectifs.

Nouveaux barèmes :

A. Couperie de poils		
SALAIRES BAREMIQUES	39 h/sem	38 h/sem
1. Soufflage	9,114	9,3537
2. Ebarbage	9,2029	9,4449
Ejarrage	9,2029	9,4449
3. Brossage des peaux secrétées	9,2029	9,4449
Compter des peaux	9,2029	9,4449
Tirer des peaux	9,2029	9,4449
4. Coupage	9,4353	9,6834
Paquettage	9,4353	9,6834
5. Fendage	10,0521	10,3165
6. Secrétage	10,9283	11,2157

Votre Liberté
Votre Voix



Secteur de la fourrure et de la peau en poil – CP 148

B. Fabrication industrielle et fabrication artisanale de fourrure			
SALAIRES BAREMIQUES	40 h/sem	39 h/sem	38 h/sem
Travail de coupe Apprentissage:			
1er année	9,7231	9,972	10,2343
2ème "année de métier"	10,8261	11,1032	11,3952
A partir de la 3ème "année de métier"			
Travail semi-qualifié	12,4705	12,7897	13,1261
Travail qualifié	13,9208	14,2772	14,6527
Travail de surjetage et de garnissage Apprentissage :			
1er "année de métier"	9,7231	9,972	10,2343
A partir de la 2ème "année de métier"			
Travail semi-qualifié	10,2746	10,5376	10,8147
Travail qualifié	10,8261	11,1032	11,3952

C. Tanneries de peaux		
SALAIRES BAREMIQUES		
	39 h/sem	38 h/sem
1. Non-qualifiés		
a) Manœuvres à l'emballage, au marquage, au cardage en fini, à l'étiquetage et aux autres opérations de finition	10,8991	11,1857
b) Autres manœuvres	11,0372	11,3275
2. Qualifiés		
a) Travail de cuve	11,0699	11,361
b) Brossage	11,0699	11,361
c) Dégraissage	11,1061	11,3982
d) Frottage	11,1061	11,3982
e) Rasage	11,1061	11,3982
f) Coupe	11,4946	11,7969

Votre Liberté
Votre Voix

